

Type d'intervention Postulat (art. 32 RCG)

1^{er} signataire De Gol Killian

Cosignataires

Signatures des cosignataires



Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe Les Vert.e.s / Fauquet Lucie

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Approche systémique des enjeux communaux

Texte de l'intervention

Lors du plénum du 14 avril 2025, le Conseil municipal a présenté son programme de législature permettant un « avenir durable, inclusif et prospère » tout en évoquant l'idée d'une commune équilibrée.

Bien que nous partageons les objectifs, les projets envisagés sur notre commune soulèvent de nombreuses questions d'un point de vue « physique ».

Ce postulat repose sur le fait que nous vivons dans un système multivariable, complexe et fini :

- Multivariable, car notre société dépend d'un grand nombre de variables interconnectées (eau, terres agricoles, énergie, emplois, etc.)
- Complexe, car leurs interactions ne sont pas toujours évidentes à identifier, rendant difficile l'évaluation de l'impact de leurs variations.
- Fini, car les ressources disponibles sont limitées.

En partant de ces définitions, une commune équilibrée est une commune qui a les moyens de maintenir durablement ses variables essentielles dans des valeurs jugées admissibles.

Un des changements majeurs souhaités concerne la variable du nombre d'emplois en voulant l'augmenter massivement, jusqu'à 8'000 places de travail supplémentaires, par l'intermédiaire du développement de la zone Raffinerie-Enclos-Charbonnière.

Dans un monde sans limite, cette réflexion offre des avantages indéniables d'emplois, de croissance économique et d'entrées fiscales, ainsi que de réaménagement facilité d'une friche industrielle.

Mais dans un monde fini comme le nôtre, cette variation du nombre d'emplois affectera de facto d'autres variables. Quatre d'entre elles semblent déjà particulièrement problématiques à l'heure actuelle :

- Autonomie énergétique, puisque nous sommes massivement dépendants d'apports étrangers (~75% énergie primaire), principalement sous forme d'hydrocarbure.
- Infrastructure, (routes, transports publics, écoles, EMS, UAPE, etc.).
- Biodiversité, qui est en déclin, principalement dû à l'expansion des agglomérations, la fragmentation des espaces de vie et l'utilisation intensive du sol.
- Terres agricoles, qui disparaissent au profit d'infrastructures, alors que notre taux d'autosuffisance alimentaire atteint à peine 50%.

L'ampleur du projet envisagé laisse présager un impact encore plus négatif sur les points évoqués, ce qui entre en contradiction avec les efforts menés depuis des années pour les améliorer, notamment à travers l'obtention du label 'Cité de l'énergie GOLD'.

Le travail demandé pour ramener durablement les variables de notre système dans des limites admissibles doit se faire collectivement. Nous pensons qu'il n'est pas acceptable de laisser le poids de la biodiversité majoritairement sur le dos du monde agricole tout en réduisant davantage ses terres.

Concernant le nombre d'emplois, notre économie se trouve dans une situation de pénurie de main d'œuvre, et non de pénurie d'emplois. De plus, le phénomène ne devrait que s'intensifier en raison du vieillissement de la population.

Dans son rapport PA5-PDi, Chablais aggro définit comme objectif central l'augmentation du taux d'emploi par habitant à 0.5 sans donner d'explications détaillées, hormis sa diminution au cours de ces dernières années (0.51 en 2017, 0.46 en 2021) et sans considérer profondément l'impact qu'elle aura sur nos infrastructures. Au vu de l'évolution passée et actuelle de notre région, nous pensons raisonnable de questionner si ce taux n'est tout simplement pas supérieur aux besoins de notre population.

En 2022, Collombey-Muraz affichait un taux de 0.362 emploi/habitant (3'526 emplois et 9'739 habitants). Cette valeur la place très proche de la médiane des communes valaisannes et au-dessus de communes de plaine proches de pôles économiques, telles que Massongex (0.197), Fully (0.285), Chamoson (0.299) et Vionnaz (0.354) qui ne sont pourtant pas connotées comme cités-dortoirs.

Avec les 8'000 emplois voulus et sa zone à bâtir ayant atteint son maximum de 12'500 habitants (nombre articulé lors des élections exécutives de 2024), Collombey-Muraz arriverait à un taux de 0.922. Son surplus d'emplois imposerait à d'autres communes d'accueillir des habitations supplémentaires en diminuant ainsi leur ratio emploi/habitant. D'une certaine manière, elles joueraient le rôle que Collombey-Muraz exerce partiellement aujourd'hui.

Toujours selon le rapport PA5-PDi de Chablais aggro, les pôles d'activités actuels (Reutet, Bovéry, Dailles, Montagnier, Fossaux et Pré-au-Loup) sont considérés de faible densité d'emplois et partiellement bâtis, laissant donc envisager une densification possible. A noter également que le nombre d'emplois perdus à la suite de la fermeture de la raffinerie en 2015 a été compensé en moins de 4 ans rien qu'au niveau communal.

Ce postulat met en lumière quelques éléments clés qu'il nous semble impératif de prendre en compte lors d'une décision telle que le développement de la zone Raffinerie-Enclos-Charbonnière. Il évite volontairement d'aborder des thématiques telles que nos identités villageoises et la beauté du paysage afin de rester relativement concis.

Son but est de démontrer que dans un système multivariable, complexe et fini comme l'est notre commune, certaines variations ne peuvent être dissociées de leurs impacts. Il est indispensable de les quantifier afin d'assurer que la première impression positive d'un projet ne se transforme, des années plus tard, en un profond regret...

Conclusion

Les postulants demandent à la Municipalité de réaliser une étude d'impact liée au développement de la zone Raffinerie-Enclos-Charbonnière dans sa globalité, quantifier son impact sur la commune et la région en termes d'infrastructures, évaluer si les bénéfices l'emportent sur les effets négatifs et assurer qu'il ne compromette pas notre prospérité et notre résilience sur le long terme.

Collombey-Muraz, le 13 Mai 2025

1^{er} signataire :

